

**CHARTRE DE COMPORTEMENT**  
**RESTAURANTS SCOLAIRES DE L'AISE**

Des équipes d'encadrement ont été mises en place afin d'assurer la surveillance et la sécurité des élèves dans les restaurants scolaires de l'AISE durant la pause de midi.

En cas de non observation des règles de comportement telles que :

- *politesse,*
- *ordre et rangement de ses affaires et déchets,*
- *respect de l'autorité,*
- *respect des autres élèves,*
- *non-violence,*

des sanctions pourront être prises jusqu'à l'exclusion de la cantine.

En inscrivant votre enfant au restaurant scolaire, vous vous engagez à lui demander de respecter cette charte de comportement.

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
SCOLAIRE DE L'ESPLANADE (AISE)**

*Secrétariat*

*Case postale 24 – 1268 Begnins*

*secretariat@aise-vd.ch*